

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'adoption des normes de fiabilité suivant l'exercice d'harmonisation des normes (SER) de la NERC (Dossier R-4149-2021)

Objet de la demande

Hydro-Québec, par sa direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec, désignée de façon provisoire comme coordonnateur de la fiabilité au Québec (le **Coordonnateur**), a déposé, le 24 mars 2021, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) visant l'adoption de trois normes de fiabilité et le retrait de sept normes de fiabilité faisant suite à l'exercice d'harmonisation des normes (SER) de la NERC effectué dans le cadre du projet 2018-03. Ce projet visait à retirer les éléments des normes n'étant plus nécessaires à la fiabilité notamment en raison de redondances avec d'autres normes ou de leur nature administrative. (la **Demande**).

Aucune entité n'a fourni de formulaire d'évaluation d'impact lors de la consultation publique préalable au dépôt du présent dossier à la Régie. L'impact de la proposition d'adoption et de retraits de normes est considéré comme faible par le Coordonnateur.

La Demande est soumise en vertu des articles 31 (5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Coordonnateur **au plus tard le 19 avril 2021 à 12 h**. Le Coordonnateur pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 22 avril 2021 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi et le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca